

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2610

15 novembre 2007

SOMMAIRE

1A Gérances S.à r.l.	125260	MS 369 S.à.r.l.	125238
Alpe-Lux A.G.	125279	Nash S.A.	125274
Alpe-Lux A.G.	125278	Netcore S.A.	125266
Anirek Holding S.A.	125239	OC Finances S.à.r.l.	125264
Anirek Holding S.A.	125240	Olympos Energy S.A.	125239
Bogud	125267	Ondicium S.A.	125238
Bureau d'Expertise Fievet Sprl	125252	Onion S.A.	125235
Carlyle Eagle Investment II S.à r.l.	125263	Patagonia S.A.	125273
C.B.P.I. Compagnie Biochimique des Par- ticipations Industrielles S.A.	125234	Permanent Investments S.A.	125265
Club House La Raquette	125260	Phoenix II Mixed I	125277
CORSAIR (Luxembourg) N°19 S.A.	125266	Picture Ventures S.à.r.l.	125234
Denim Luxco S.à r.l.	125241	Posal S.A.	125241
Diamondhide S.A.	125234	Predicare S.à r.l.	125279
Drill-Tech-Fondations S.à.r.l.	125279	Purple Luxembourg S.A.	125234
Europa Park Gemeinschaften S.A.	125237	Reas S.A. Holding	125279
Fimiproperties S.A.	125239	Royalty Participations S.A.	125241
Finloc Investments S.A.	125240	SABIC Innovative Plastics International Luxembourg S.à r.l.	125249
Fox Atlantic S.A.	125280	Salers S.à.r.l.	125265
GCE Holdco S.à r.l.	125260	Santé S.A.	125249
GCP Europe	125236	Sapiens Technology	125266
GE International (Luxembourg) S.à.r.l.	125249	SeeReal Technologies S.A.	125252
GER LOG 4 S.A.	125244	Soceurfin S.A.	125240
GLR Investment S.A.	125235	Société de Développement Technologique S.A.	125280
Grosvenor French Retail Investments S.A.	125253	SP Holdco S.à r.l.	125255
HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l.	125278	SQ Holdco	125249
Kopstal Real Estate Investments S.A.	125273	SQ Luxco	125257
Kopstal Real Estate S.E.	125273	Talents Institutional Fund	125238
LaSalle UK Ventures Property 4	125280	Thunderbird E S.à r.l.	125235
Lennox Finance 2002-1 S.A.	125273	Thunderbird I S.à r.l.	125236
Luxembourg IFC	125237	Thunderbird J S.à r.l.	125236
Lynxis S.A.	125274	Thunderbird K S.à r.l.	125236
Maths S.A.	125235	Validus Investments S.A.	125273
MS 369 S.à.r.l.	125237	Vitron S.à r.l.	125278
		Wolmirstedt	125265

Picture Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 108.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123455/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07296. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Purple Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 84.868.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Référence de publication: 2007123483/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02065. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

C.B.P.I. Compagnie Biochimique des Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 31.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123487/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04220. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Diamondhide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123488/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04210. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

GLR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 121.139.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123489/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04193. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Maths S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 78.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123490/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04183. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Onion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 83.177.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 8 août 2006 no L060082140.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123491/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04177. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Thunderbird E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007123499/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05121. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Thunderbird I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007123503/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05125. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Thunderbird J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007123504/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05126. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Thunderbird K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007123505/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05127. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

GCP Europe, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.815.*Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 5 septembre 2007*

L'associé unique de GCP EUROPE (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Cevdet Samikoglu en tant que gérant de catégorie B.

- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Gérant de Catégorie B:

- Joan Lederer, née le 21 avril 1966 à New York, USA, demeurant professionnellement au 4 Manhattanville Road, Suite 201, New York, NY 10577.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

D. Beaucé.

Référence de publication: 2007123898/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Europa Park Gemeinschaften S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6-8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123891/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2007, réf. DSO-CJ00079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070142942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Luxembourg IFC, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123896/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05110. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

MS 369 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 3, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 120.206.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} octobre 2007 que Madame Mariella Simone, demeurant à L-5460 Trintange, 38, rue de Remich, a cédé les 500 parts qu'elle détenait dans la société MS 369 S.à.r.l., à Monsieur Kim Gilson, cuisinier, demeurant à F-57570 Mondorff, 1, rue d'Altwies.

Par conséquent, à compter du 1^{er} octobre 2007 la répartition du capital social de la société MS 369 S.à.r.l. est comme suit:

Monsieur Kim Gilson, susnommé,	500
Total	500

Schengen, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

K. Gilson

Référence de publication: 2007123908/820/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Talents Institutional Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 64.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.
Pour TALENTS INSTITUTIONAL FUND
EURO-VL LUXEMBOURG SA
Corporate and domiciliary agent
Signatures

Référence de publication: 2007123909/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06117. - Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

MS 369 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 3, Waistroos.
R.C.S. Luxembourg B 120.206.

Assemblée Générale Extraordinaire décision de l'associé unique en date du 2 octobre 2007

En date du 2 octobre 2007, Monsieur Kim Gilson, cuisinier, demeurant à F-57570 Mondorff, 1, rue d'Altewies, associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Madame Mariella Simone en sa qualité de gérante administrative et la démission de Madame Tina Simone en sa qualité de gérante technique de la société sont acceptées.

Deuxième résolution

Est nommé gérant unique, Monsieur Kim Gilson, cuisinier, demeurant à F-57570 Mondorff, 1, rue d'Alties, qui accepte.
La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Schengen, le 2 octobre 2007.

K. Gilson
L'associé unique

Référence de publication: 2007123910/820/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Ondicium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 103.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007123890/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Anirek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.625.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 août 2007 à Luxembourg,
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

- Mr Koen Lozie, Administrateur de sociétés, rue des Sacrifiés, 18, L-Garnich
- Mr Jean Quintus, Administrateurs de sociétés, rue Fischbach, 11, L-Blaschette
- COSAFIN SA, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

en tant qu'Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2008.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer, EM AUDIT ET CONSEILS SA, Genève, en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2008.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124035/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Fimiproprieties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 39.505.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 septembre 2007

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. Quintus / K. Lozie
Président / Administrateur

Référence de publication: 2007124043/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Olympos Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 125.739.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 août 2007

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques Bordet, en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124041/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Soceurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.537.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2007 à 15.00 heures à Luxembourg
- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Koen Lozie et nomme en remplacement Monsieur Joseph Winandy, demeurant au 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.
L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Jean Quintus
COSAFIN S.A.
L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier
pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
J. Quintus / J. Winandy
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124042/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Finloc Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 98.973.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 juin 2007

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124040/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Anirek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.625.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 20 septembre 2007

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124038/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Posal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 34.954.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 30 août 2007 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Gilles Lambotte et Urs Hodler et le mandat du Commissaire aux Comptes, EURAUDIT Sàrl, pour une nouvelle durée de un an.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de ratifier la nomination de Monsieur Joakim Lehmkhul, nommé par voie de co-optation en date du 3 janvier 2007.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124039/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ04003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Royalty Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.491.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 septembre 2007*

Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La démission de Madame Scheifer-Gillen Romaine de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124028/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Denim Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 93.154.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DENIM LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed enacted on 6 March 2003, published in the Mémorial C number 542 of 20 May 2003 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 93.154. The Company was put into liquidation by an extraordinary general meeting of shareholders pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 10 April 2006 published in the Memorial C number 1374 of 17 July 2006.

The extraordinary general meeting is declared open at 05.20 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1 To amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2 To amend the whole article 18 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the whole article 18 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 05.35 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société DENIM LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié daté du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 542 du 20 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 93.154. La société a été mise en liquidation par une assemblée générale extraordinaire suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C 1374 du 17 juillet 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2 Modification de l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut

être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartitionné entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.35 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11453. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124187/239/155.

(070143109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

In the year Two Thousand Seven, on the twelfth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 4 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e Andre-Joseph Schwachtgen, notary residing then in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 664 of March 31, 2006 and then turned by virtue of a deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junlingster, dated 8 March 2006, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1042 of May 29, 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.078 and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary M^e Jean Seckler on 21 May 2007, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1449 of July 13, 2007.

In the absence of Ms Samia Rabia, Chairman of the board of directors of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Ms Magdalena Kasiarz, jurist, professionally residing at Kansallis House, 1 Place de l'Etoile L-1479 Luxembourg, duly appointed by the majority of the shareholders present or represented as Chairman pro tempore (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, jurist, residing in Russange (F).

The meeting elected as scrutineer Ms Frédérique Hengen, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of One Million One Hundred and Ninety-Five Thousand Two Hundred Euros (EUR 1,195,200.-) divided into Ninety-Five Thousand Six

Hundred and Fifteen (95,615) shares of category A («A Shares») and Twenty-Three Thousand Nine Hundred and Five (23,905) shares of category B («B Shares») being together with A shares the («Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of Two Hundred and Twenty-Eight Thousand Eight Hundred and Thirty Euros (EUR 228,830.-) by the issuance of Eighteen Thousand Three Hundred and Six (18,306) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each and Four Thousand Five Hundred and Seventy-Seven (4,577) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of One Million One Hundred and Ninety-Five Thousand Two Hundred Euros (EUR 1,195,200.-) represented by Ninety-Five Thousand Six Hundred and Fifteen (95,615) A Shares and Twenty-Three Thousand Nine Hundred and Five (23,905) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, to One Million Four Hundred and Twenty-Four Thousand and Thirty Euros (EUR 1,424,030.-) represented by One Hundred and Thirteen Thousand Nine Hundred and Twenty-One (113,921) A Shares and Twenty-Eight Thousand Four Hundred and Eighty-Two (28,482) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of Eighteen Thousand Three Hundred and Six (18,306) new A Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to One Hundred and Eighty-Three Thousand and Sixty Euros (EUR 183,060.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE Ltd incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of Four Thousand Five Hundred and Seventy-Seven (4,577) new B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to Forty-Five Thousand Seven Hundred and Seventy Euros (EUR 45,770.-);

4. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of Two Hundred and Twenty-Eight Thousand Eight Hundred and Thirty Euros (EUR 228,830.-) by the issuance of Eighteen Thousand Three Hundred and Six (18,306) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each and Four Thousand Five Hundred and Seventy-Seven (4,577) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each so as to raise it from its current amount of One Million One Hundred and Ninety-Five Thousand Two Hundred Euros (EUR 1,195,200.-) represented by Ninety-Five Thousand Six Hundred and Fifteen (95,615) A Shares and Twenty-Three Thousand Nine Hundred and Five (23,905) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, to One Million Four Hundred and Twenty-Four Thousand and Thirty Euros (EUR 1,424,030.-) represented by One Hundred and Thirteen Thousand Nine Hundred and Twenty-One (113,921) A Shares and Twenty-Eight Thousand Four Hundred and Eighty-Two (28,482) B Shares of a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each;

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue Eighteen Thousand Three Hundred and Six (18,306) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of One Hundred and Eighty-Three Thousand and Sixty Euros (EUR 183,060.-) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue Four Thousand Five Hundred and Seventy-Seven (4,577) new B Shares with a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of Forty-Five Thousand Seven Hundred and Seventy Euros (EUR 45,770.-) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared Ms Magdalena Kasiaz, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on September 11, 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, Eighteen Thousand Three Hundred and Six (18,306) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of One Hundred and Eighty-Three Thousand and Sixty Euros (EUR 183,060.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue Eighteen Thousand Three Hundred and Six (18,306) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot Eighteen Thousand Three Hundred and Six (18,306) new A Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold One Hundred and Thirteen Thousand Nine Hundred and Twenty-One (113,921) A Shares of the Company.

Further appeared Ms Frédérique Hengen, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on September 12, 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, Four Thousand Five Hundred and Seventy-Seven (4,577) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of Forty-Five Thousand Seven Hundred and Seventy Euros (EUR 45,770.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue Four Thousand Five Hundred and Seventy-Seven (4,577) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot Four Thousand Five Hundred and Seventy-Seven (4,577) new B Shares having a nominal value of Ten Euros (EUR 10) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold Twenty-Eight Thousand Four Hundred and Eighty-Two (28,482) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of Two Hundred and Twenty-Eight Thousand Eight Hundred and Thirty Euros (EUR 228,830.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

« Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at One Million Four Hundred and Twenty-Four Thousand and Thirty Euros (EUR 1,424,030.-) represented by One Hundred and Forty-Two Thousand Four Hundred and Three (142,403) shares having a par value of Ten Euros (EUR 10.-) each, divided into One Hundred and Thirteen Thousand Nine Hundred and Twenty-One (113,921) class A Shares (the «A Shares») and Twenty-Eight Thousand Four Hundred and Eighty-Two (28,482) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»).

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions. There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at four thousand Euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 4 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte de Maître Andre-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 664 du 31 mars 2006 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1042 du 29 mai 2006 en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.078, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler, prénommé, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1449 du 13 juillet 2007.

En l'absence de Mme Samia Rabia, Président du conseil d'administration de la société, l'assemblée générale extraordinaire était présidée par Madame Magdalena Kasiarz, juriste, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1 Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg dûment désigné président pro tempore par la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Frédérique Hengen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

1.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit un million cent quatre-vingt quinze mille deux cent euros (EUR 1.195.200,-) divisé en quatre-vingt-quinze mille six cent quinze (95.615) actions de catégories A («les Actions A») et vingt-trois mille neuf cent cinq (23.905) actions de catégorie B («les Actions B»), ensembles avec les actions A les («Actions») sont valablement représentées à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-huit mille huit cent trente euros (EUR 228.830,-) par l'émission de dix-huit mille trois cent six (18.306) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre mille cinq cent soixante-dix sept (4.577) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-quinze mille deux cent euros (EUR 1.195.200,-) représenté par quatre-vingt-quinze mille six cent quinze (95.615) Actions A et vingt-trois mille neuf cent cinq (23.905) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million quatre cent vingt-quatre mille trente euros (EUR 1.424.030,-) représenté par cent treize mille neuf cent vingt et un (113.921) Actions A et vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux (28.482) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg («Actionnaire A») de dix-huit mille trois cent six (18.306) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de cent quatre-vingt-trois mille soixante euros (EUR 183.060,-).

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de quatre mille cinq cent soixante-dix sept (4.577) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix euros (EUR 45.770,-).

4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'ETUDE WILDGEN & PARTNERS de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-huit mille huit cent trente euros (EUR 228.830,-) par l'émission de dix-huit mille trois cent six (18.306) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre mille cinq cent soixante-dix sept (4.577) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 1.195.200,-) représenté par quatre-vingt-quinze mille six cent quinze (95.615) Actions A et vingt-trois mille neuf cent cinq (23.905) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-)

chacune à un million quatre cent vingt-quatre mille trente euros (EUR 1.424.030,-) représenté par cent triez mille neuf cent vingt et un (113.921) Actions A et vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux (28.482) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra dix-huit mille trois cent six (18.306) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de cent quatre-vingt-trois mille soixante euros (EUR 183.060,-), entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée a décidé que la Société émettra quatre mille cinq cent soixante-dix sept (4.577) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix euros (EUR 45.770,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription et paiement

Maintenant comparait Madame Magdalena Kasiarz, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 11 septembre 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour dix-huit mille trois cent six (18.306) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de cent quatre-vingt-trois mille soixante euros (EUR 183.060,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra dix-huit mille trois cent six (18.306) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer dix-huit mille trois cent six (18.306) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra cent triez mille neuf cent vingt et un (113.921) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Madame Frédérique Hengen, prénommée, agissant en qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour quatre mille cinq cent soixante-dix sept (4.577) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix euros (EUR 45.770,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra quatre mille cinq cent soixante-dix sept (4.577) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer quatre mille cinq cent soixante-dix sept (4.577) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux (28.482) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de deux cent vingt-huit mille huit cent trente euros (EUR 228.830,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent vingt-quatre mille trente euros (EUR 1.424.030,-) représenté par cent quarante-deux mille quatre cent trois (142.403) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent treize mille neuf cent vingt et un (113.921) actions de catégorie A («les Actions A») et vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux (28.482) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après «les Actions»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'ETUDE WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date donnée en tête.

La lecture ayant été faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kasiarz, M. Nezar, F. Hengen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26931. — Reçu 2.288,30 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007124191/220/271.

(070143152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007124161/242/12.

(070142998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**SABIC Innovative Plastics International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GE International (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007124162/220/13.

(070143088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

SQ Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.621.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SQ HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 8 May 2003, published in the Mémorial C number 664 of 24 June 2003 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 93621. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 May 2003 published in the Mémorial C number 664 of 24 June 2003.

The extraordinary general meeting is declared open at 7.05 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partners, to make distributions to the partners (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2. To amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 7.20 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SQ HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 664 du 24 juin 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 93.621. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 664 du 24 juin 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19.05 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2. Modification du deuxième ainsi que du dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le deuxième ainsi que le dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartitionné entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11460. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124199/239/157.

(070142744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Extrait de la décision du conseil d'administration du 28 septembre 2007

Le siège social de la société est transféré du 3, boulevard de la Foire à Luxembourg au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124174/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Bureau d'Expertise Fievet Sprl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.599.

Procès-verbal assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2007

Le 23 avril 2007, s'est tenue au siège social de la société BUREAU D'EXPERTISE FIEVET SPRL, sise L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, une assemblée générale.

Au cours de cette assemblée générale, il a été décidé:

- De transférer le siège de la succursale actuellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, pour une durée indéterminée à l'adresse suivante, L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss,

Fait à Beckerich, le 23 avril 2007.

Pour accord

B. Fievet

Référence de publication: 2007124172/822/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.108.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

(1) GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.165;

(2) GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.008;

(3) GFM CE S.A., a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.245;

Referred to hereafter as the «Shareholders»,

Represented by Judit Stern, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which copies annexed at the deed dated December 14th, 2006, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated 14 December 2006, drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 266 dated 28 February 2007 (page 12729) (the «Mémorial»).

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the French version of article 22.1 of the Articles of Association of the Company (the «Articles»), which sets the duration of the business year of the Company.

As a matter of fact, before the present rectification, the French version of article 22.1 of the Articles read as follows:
«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.»

After the rectification, which shall have retroactive effect as of 14 December 2006, article 22.1 of the Articles, which has to be amended accordingly, shall now read as follows:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.»

«31 décembre 2006» being replaced by «31 décembre 2007».

The present deed is to be filed with the Luxembourg Register de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Ont comparu:

(1) GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.165;

(2) GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.008;

(3) GFM CE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245;

Par la suite nommés: les «Actionnaires».

Représentés par Judit Stern, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé; lesquelles procurations en copies annexées à l'acte du 14 décembre 2006, resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Le comparant a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- La Société a été constituée par un acte du 14 décembre 2006, instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 février 2007, numéro 266, page 12729 (le «Mémorial»).

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle lors de la rédaction de la version française de l'article 22.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), qui fixe la durée de l'année sociale de la Société.

Avant la rectification présente, la version française de l'article 22.1 des Statuts de l'Assemblée Générale Extraordinaire avait la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.»

Après la rectification, devant avoir effet rétroactif au 14 décembre 2006, la version française de l'article 22.1 des Statuts, qui devra être modifié en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.»

«31 décembre 2006» étant remplacé par «31 décembre 2007».

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire présent acte.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28058. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124195/211/97.

(070142732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

SP Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 94.413.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SP HOLDCO S.à r.l, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed on 6 March 2003, published in the Mémorial C number 811 of 4 August 2003 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 94413. The Company was put into liquidation by an extraordinary general meeting of shareholders pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 February 2006 published in the Memorial C number 1000 of 22 May 2006.

The extraordinary general meeting is declared open at 06.50 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2. To amend the whole article 18 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders

(including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the whole article 18 of the articles of associations which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 07.05 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SP HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 811 du 4 août 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 94413. La Société a été mise en liquidation par une assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 3 février 2006, publié au Mémorial C 1000 du 22 mai 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.50 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2. Modification de l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3. Divers.

ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires

des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartitionné entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.05 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11459. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124198/239/155.

(070142739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

SQ Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.632.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SQ LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 8 May 2003, published in the Mémorial C number 668 of 25 June 2003 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B 93632. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on 13 May 2003 published in the Mémorial C number 668 of 25 June 2003.

The extraordinary general meeting is declared open at 07.20 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partners, to make distributions to the partners (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2. To amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no further business on the agenda, the extraordinary general meeting was closed at 07.35 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SQ LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 668 du 25 juin 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 93.632. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 668 du 25 juin 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19.20 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2. Modification du deuxième ainsi que le dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le deuxième ainsi que le dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartitionné entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.35 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11461. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124200/239/156.

(070142747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**1A Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Club House La Raquette).**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 69.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007124163/239/13.

(070143158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

GCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 93.011.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GCE HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed enacted on 6 March 2003, published in the Mémorial C number 514 of 13 May 2003 and entered in the Company Register at Luxembourg,

Section B, under the number B 93 011. The Company was put into liquidation by an extraordinary general meeting of shareholders pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 09 September 2005 published in the Memorial C number 108 of 17 January 2006.

The extraordinary general meeting is declared open at 05.35 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1 To amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2 To amend the whole article 18 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 6 of the articles of association which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the whole article 18 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to

their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 05.50 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GCE HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 514 du 13 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 93.011. La société a été mise en liquidation par une assemblée générale extraordinaire suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 09 septembre 2005, publié au Mémorial C 108 du 17 janvier 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.35 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2 Modification de l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'intégralité de l'article 18 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartitionné entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11454. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124201/239/155.

(070142750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Carlyle Eagle Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.185.

Il résulte des résolutions circulaires du liquidateur datées du 31 août 2007 que le siège social de la Société a été transféré au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CARLYLE EAGLE INVESTMENT 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124217/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

OC Finances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 130.364.

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Barré, né le 11 avril 1940 à La Roche sur Yon, demeurant à F 57680 Corny s/Moselle, 14, rue du Fond des Prés.

2) Monsieur Olivier Barré, né le 3 septembre 1970 à Metz, demeurant à L-8421 Steinfort, 2, rue de Hagen agissant comme uniques associés de la société OC FINANCES S.à r.l., avec siège à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen, (RCB No 130.364) constituée suivant acte notarié du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C No 2016 du 18 septembre 2007, représentée par son gérant, Monsieur Claude Barré, préqualifié.

Les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter une augmentation de capital de 106.959,- € pour le porter de son montant actuel de 23.000,- € à 129.959,- € et de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

L'augmentation de capital est souscrite comme suit:

1. Monsieur Claude Barré, préqualifié, fait un apport de 1.050 parts sociales qu'ils détient dans la société BM FINANCES S.à.r.l. (RC B No 50.197), avec siège à L-8436 Steinfort, 2, rue de Hagen. Ledit apport se fait au prix de 26.029,50 €.

2. Monsieur Olivier Barré, préqualifié fait un apport de 1.050 parts sociales qu'il détient dans la prédite BM FINANCES S.à.r.l. au prix de 26.029,50 €.

3. la société OC FINANCES S.à.r.l., préqualifiée acquiert 549 parts sociales de la BM FINANCES s.à.r.l., préqualifiée, au prix de 54.900,- €.

Le prédit prix est financé par un apport en compte courant de la société OC FINANCES S.à.r.l., préqualifiée par:

- Monsieur Claude Barré, 18.280,- €

- Monsieur Olivier Barré, 36.680,- €

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-neuf euro (129.959,- €) divisé en 230 parts sociales de cinq cent soixante-cinq virgule quatre euro (565,04 €) chacune.

Le capital social est souscrit comme suit:

	Parts
- Monsieur Claude Barré, préqualifié,	80
- Monsieur Olivier Barré, préqualifié,	150
Total:	230

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à deux mille euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Barré, C. Barré, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 9 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12248. — Reçu 1.069,59 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 12 octobre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007124188/207/47.

(070143121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Wolmirstedt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.854.400,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.471.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte d'une décision des gérants du 31 mai 2007 de la Société que le siège social de la Société est transféré au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 à Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124212/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Permanent Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 113.058.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, le 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124229/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Salers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.612.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALERS S.à r.l.

EKABE S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007124232/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04236. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°19 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.220.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2007

- Le mandat des administrateurs M. Rolf Caspers (dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg) et du commissaire aux comptes MAZARS S.A. (dont le siège social est 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg) sont renouvelés.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007124879/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Sapiens Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.241.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124577/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04773. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Netcore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.100.

—
*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 20 mars 2007
lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires*

Renouvellement des mandats des administrateurs en place jusqu'à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007, à savoir:

- Madame Andrée Rollinger-Weimerskirch
- Monsieur John Rollinger
- Monsieur Henri Seiter
- Monsieur Joseph Glod
- Monsieur Jean-Marie Spaus
- Monsieur Paul Kieffer.

Le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur John Rollinger est reconduit jusqu'à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Le mandat de commissaire, et non plus de réviseur d'entreprise, est confirmé à FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l. avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 96.848) jusqu'à l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour *NETCORE S.A.*

A. Rollinger-Weimerskirch / FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

Administrateur / -

Référence de publication: 2007124857/1652/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Bogud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.651.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 3i EUROPARTNERS Va LP, an English limited partnership formed under the Limited Partnership Act 1907 and registered with Companies House in the United Kingdom under number LLP 11419, having its principal place of business at, 16, Palace Street, SW1E5JD, London, United Kingdom,

here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of several proxies, and

- 3i EUROPARTNERS Vb LP, an English limited partnership formed under the Limited Partnership Act 1907 and registered with Companies House in the United Kingdom under number LLP 11420, having its registered office at, 16, Palace Street, SW1E5JD, London, United Kingdom,

here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, previously named, by virtue of several proxies.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of BOGUD.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first September and ends on the thirty-first August of the following year.

Art. 21. Each year on the thirty-first August, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends, in accordance with the provisions of the Law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

	Shares
1) 3i EUROPARTNERS Va LP, as aforementioned	6,250
2) 3i EUROPARTNERS Vb LP, as aforementioned	<u>6,250</u>
Total:	12,500

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 August 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Decisions of partners

The above named entities, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. Are appointed as managers of the Company for an indeterminate period:
 - Mr. Lorenzo Salieri, Dirigente, born in Magenta on 28 December 1968, residing at 24, viale Roma, Cuggiono (Milano), Italy;
 - Mr. Julien Leclere, Legal Manager, born in Virton (Belgium), on 28 June 1977, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - Mrs. Valerie cooke, Accounting Manager, born in Limerick (Ireland), on 24 May 1977, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- 3i EUROPARTNERS Va LP, une limited partnership de droit anglais, constituée selon le Limited Partnership Act 1907, enregistrée au Companies House au Royaume-Uni sous le numéro LP11419, ayant son principal établissement au 16, Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations, et

- 3i EUROPARTNERS Vb LP, une société de droit anglais, constituée selon le Limited Partnership Act 1907, enregistrée au Companies House au Royaume-Uni sous le numéro LP11420, ayant son principal établissement au 16, Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, en vertu de plusieurs procurations.

Les procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BOGUD.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au trente et un août, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
1) 3i EUROPARTNERS Va LP, pré-qualifié	6.250
2) 3i EUROPARTNERS Vb LP, pré-qualifié	6.250
Total:	12.500

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 août 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Décisions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Lorenzo Salieri, Dirigeant, né le 28 décembre 1968 à Magenta, demeurant au 24, viale Roma, Cuggiono (Milan), Italie;

- Monsieur Julien Leclere, Legal Manager, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique) demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Madame Valérie Cooke, Accounting Manager, née le 24 mai 1977 à Limerick (Irlande), demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Gudmannsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007, Relation: EAC/2007/11949. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007126301/239/310.

(070145956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Lennox Finance 2002-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.778.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège de la Société le 28 septembre 2007, que:

les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Robert Jan Schol, président du conseil d'administration de la Société, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007124766/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04526. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Validus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124574/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04733. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Patagonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 55.361.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007124511/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06190. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Kopstal Real Estate S.E., Société Européenne,
(anc. Kopstal Real Estate Investments S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour KOPSTAL REAL ESTATE S.E. (anc. KOPSTAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.), Société Européenne
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007124508/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04858. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Nash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 84.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124425/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Lynxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société anonyme PARTICIPATING MONETARY ORGANIZATION, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare,

Ici représentée par son administrateur unique, savoir: la société à responsabilité limitée TRUST INVESTMENT PARTNER S. à r.l., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, avec comme représentant permanent Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à Mersch.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LYNXIS S.A.

La société exploitera les marques et enseignes commerciales suivantes:

- JACK MICHAEL SWORD INSTITUTE,
- LUX SWORD IMMO,
- LYNX FINANCES,
- LYNX INDUSTRIES,
- LYNX SECURE PAID,
- MILLIONAIRE CLUB,
- NORTHWESTERN MONETARY INSTITUTE,
- NuOrizon BEAUTY,
- NuOrizon CARDIO FITNESS,
- NuOrizon CLUB,
- SWILINK,
- SWORD FINANCES,
- SWORD MEDICAL,
- SWORD PRIVATE INVESTMENT BANKING,
- TALWEG,
- TALWEG FIT LINE,

- TALWEG MEDICAL,
- TITANIUM FINANCES,
- WISE'N RICH CLUB.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

Art. 2. La société a pour objet principal le commerce de tous produits, matériels et services en magasins, en instituts de beauté et sur Internet.

Elle a pour objets secondaires:

- agence immobilière,
- construction d'ateliers et d'usines clé en main,
- courtier industriel, soit l'achat et la vente de matériel industriel,
- distribution et diffusion en gros et en détail,
- édition de livres, CD et DVD,
- fabrication de tout produit destiné à être mis en vente dans les magasins et sur internet, notamment des produits parapharmaceutiques, des compléments alimentaires, des produits cosmétiques, de beauté ainsi que des machines destinées à la beauté et au fitness,
- fond d'investissement,
- formation pour le management, la vente et les métiers financiers,
- gestion d'immeubles,
- import-export,
- ingénierie et intermédiation financière,
- conseil en gestion de patrimoine,
- private investment banking,
- promotion et construction immobilières.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation, et notamment par la création de filiales et/ou succursales.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent trente mille (230.000,-) euros, représenté par deux mille trois cents (2.300) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire la totalité des deux mille trois cents (2.300) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent trente mille (230.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de quatre mille deux cents (4.200,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège de la société est fixée à L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un:

Monsieur Jacques Sordes, dit Jack Sword, administrateur de sociétés, demeurant à L-7462 Moesdorf, 4, am Laaspesch, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

La rémunération de l'administrateur est fixée par l'assemblée générale annuelle.

- 3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée ACCOUNTING PARTNERS SARL, à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

- 4) L'assemblée décide d'ouvrir un établissement secondaire à L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch, constituant un commerce d'esthétique sous l'enseigne NuOrizon BEAUTY.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Disiviscour, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2007, Relation: MER/2007/1397. — Reçu 2.300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 octobre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007126296/232/183.

(070146132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Phoenix II Mixed I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125023/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05530. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Vitron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.508.

—
EXTRAIT

En date du 20 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007124646/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05029. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.609.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG MASTER II SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007124510/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05937. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Alpe-Lux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.742.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPE-LUX

Signature

Référence de publication: 2007124378/4377/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05687. - Reçu 99 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070142772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124512/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06194. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les comptes annuels pour la période du 9 août 2006 (date de constitution) au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124386/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05277. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Alpe-Lux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.742.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPE-LUX
Signature

Référence de publication: 2007124377/4377/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05679. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Drill-Tech-Fondations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 80.887.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124367/6961/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05931. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Société de Développement Technologique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 22.983.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007124507/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04860. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 96.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

En date du 25 mai 2007 l'associé unique de la Société, LaSalle UK VENTURES a décidé de transférer son siège social au

- 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LaSalle UK VENTURES PROPERTY 4

Signature

Référence de publication: 2007124536/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Fox Atlantic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 61.964.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, le 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124228/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.
